

TRANSACTION ANCIEN

Honoraires à la charge du vendeur sauf mention contraire demandée par le mandant

Prix net vendeur	Honoraires
De 1 à 29 999€	2 500€ TTC
De 30 000€ à 54 999€	4 000€ TTC
De 55 000€ à 64 999€	5 000€ TTC
De 65 000€ à 74 999€	5 500€ TTC
De 75 500€ à 79 999€	6 000€ TTC
De 80 000€ à 87 499€	6 500€ TTC
De 87 500€ à 94 999€	7 000€ TTC
De 95 000€ à 102 499€	7 500€ TTC
De 102 500€ à 117 499€	8 000€ TTC
De 117 500€ à 132 499€	9 000€ TTC
De 132 500€ à 154 999€	9 500€ TTC
De 155 000€ à 177 499€	10 800€ TTC
De 177 500€ à 199 999€	11 800€ TTC
De 200 000€ à 229 499€	12 500€ TTC
De 230 000€ à 267 499€	13 500€ TTC
De 267 500€ à 304 499€	14 800€ TTC
De 304 500€ à 342 499€	16 500€ TTC
De 342 500€ à 400 000€	18 500€ TTC
De 400 001€ à 750 000€	20 000€ TTC
De 750 001€ à 1 100 000€	31 500€ TTC
Au-delà de 1 100 001€	4% TTC du prix net vendeur

LOCATION DE LOGEMENT D'HABITATION

	Honoraires à la charge du bailleur	Honoraires à la charge du preneur
Négociation d'une mise en location d'un logement	5% TTC du loyer annuel à la charge exclusive du bailleur	0€
Visite du preneur et constitution de dossier	<ul style="list-style-type: none"> - Logements situés en zones très tendues : plafonnés à 12€/m² de surface habitable - Logements situés en zones tendues : plafonnés à 10€/m² de surface habitable - Logements situés en dehors des zones tendues et très tendues : plafonnés à 8€/m² de surface habitable 	<ul style="list-style-type: none"> - Logements situés en zones très tendues : plafonnés à 12€/m² de surface habitable - Logements situés en zones tendues : plafonnés à 10€/m² de surface habitable - Logements situés en dehors des zones tendues et très tendues : plafonnés à 8€/m² de surface habitable

LOCATION COMMERCE, BUREAUX

Honoraires à la charge du preneur

Loyer annuel TTC	Honoraires
De 1 à 30 000€	5 000€ TTC
De 30 001€ à 50 000€	7 500€ TTC
De 50 001€ à 100 000€	10 000€ TTC

Au-delà de 100 000€	8% TTC du loyer annuel (minimum 10 000€ TTC)
---------------------	--

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Honoraires à la charge du preneur

Prix net vendeur TTC	Honoraires
De 1 à 30 000€	5 000€ TTC
De 30 001€ à 50 000€	7 500€ TTC
De 50 001€ à 100 000€	10 000€ TTC
Au-delà de 100 000€	8% TTC du prix net vendeur (minimum 10 000€ TTC)

Nos honoraires sont payés directement par la personne prévue au mandat, contre remise d'une facture, et sont dus sans délai une fois l'opération constatée par acte authentique ou signature de bail. L'agent mandataire du Réseau national NAOS immobilier n'est pas habilité à rédiger le bail commercial, ni l'état des lieux. La rédaction du bail et l'état des lieux peuvent être établis par entre autres par avocats, huissiers, notaires, à la demande du propriétaire et ou du locataire. Les honoraires convenus avec le rédacteur seront alors réglés par le demandeur directement.